



## Tous en "territoire bio engagé" !

jeudi 15 décembre 2022, par [lpe](#)

Le Parc naturel régional du Marais poitevin, Interbio Nouvelle-Aquitaine et Pays de la Loire, encouragent les communes du territoire à devenir "Territoire Bio Engagé" !

Soutenir et développer l'agriculture biologique est un engagement de la Charte de Parc naturel régional du Marais poitevin, partagé par l'ensemble des communes du territoire, en tant que signataire de cette Charte.

Protectrice de l'environnement, de la santé de tous et facteur de la vitalité économique des territoires, l'agriculture biologique garantit une qualité liée à un mode de production respectueux de l'environnement et du bien-être animal. Elle constitue également un levier fort pour lutter contre le réchauffement climatique et préserver la ressource en eau.

En partenariat avec InterBio Nouvelle-Aquitaine et Pays de la Loire (associations interprofessionnelles régionales qui ont pour mission le développement des filières biologiques), et avec les Régions, le Parc invite à solliciter le label « Territoire Bio Engagé ». Celui-ci poursuit l'objectif de valoriser l'engagement des collectivités territoriales qui soutiennent l'agriculture biologique et ses bénéficiaires.

Pour obtenir ce label, il existe deux critères d'éligibilité auxquels il est possible de souscrire conjointement ou séparément :

- Disposer d'un minimum de 15 % de la Surface Agricole Utile (SAU) communale en agriculture biologique.
- Proposer un minimum de 22 % de produits bio (en valeur d'achat), dans les services de restauration communaux.

Les lauréats bénéficient de conseils en restauration collective, de formations (appui à la rédaction de marchés publics pour l'introduction de produits bio et locaux, formations culinaires...) et d'une ouverture vers un réseau de professionnels pouvant aider à développer les projets de territoire en lien avec l'agriculture biologique.

Les services du Parc naturel régional restent également à votre disposition pour répondre aux questions et accompagner les élus dans leurs démarches.

### **Contacts :**

#### **Interbio Nouvelle-Aquitaine :**

[o.louis@interbionouvelleaquitaine.com](mailto:o.louis@interbionouvelleaquitaine.com)

06 63 00 05 93

#### **Interbio Pays de la Loire**

[communication@interbio-paysdelaloire.fr](mailto:communication@interbio-paysdelaloire.fr)

06 26 72 05 22



*Crédits photos : Parc naturel régional du Marais poitevin*